

L'Identité Numérique au Lac de Paladru !

La commune des Villages du Lac de Paladru vous accueille depuis le 3 janvier 2024 pour vos demandes de Passeport et Carte d'Identité. Nous sommes ravis d'avoir déjà reçu plus de 2 000 personnes dans un souci de proximité, et vous remercions de votre confiance.

Le service public met en place une nouvelle procédure : **L'Identité Numérique**

France Identité est une application qui permet de prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique, **prouver son identité lors de démarches en ligne, voter par procuration sans se déplacer, dématérialiser son permis de conduire, accéder à son Compte Formation (CPF) etc.**

Les avantages de l'identité numérique

- Réduire le nombre d'usurpations d'identité réalisées à partir des photocopies de cartes d'identité
- Sécuriser les démarches en ligne pour l'utilisateur, et pour le fournisseur de service
- Faciliter les démarches relatives aux titres d'identité, et utilisations de France Connect

Pour qui ? L'application est accessible pour les Français majeurs disposant :

- d'un smartphone (IOS > 16 ou Android 10 et + doté de la technologie NFC - sans contact)
- d'une Carte Nationale d'Identité électronique nouveau format (CNle).

Comment ça marche ? La création de son identité numérique régaliennne s'effectue en 3 étapes :

- 1 Se rendre sur le site de la Mairie www.villagesdulacdepaladru.fr, Passeport – Carte d'Identité, étape 3**
- 2 Créer un compte France Identité sur son smartphone :**
 - télécharger l'application France Identité sur [Play Store](#) ou [App Store](#)
 - Cliquer sur le lien France Identité. Créer son espace et renseigner son profil.
 - Un **QRCode** est ensuite envoyé, et à présenter à la mairie lors du rendez-vous de la certification.
- 3 La certification en mairie :**
 - **prendre rendez-vous** (muni de la carte d'Identité électronique et du QRCode) sur le site de la Mairie www.villagesdulacdepaladru.fr, **Passeport – Carte d'Identité, étape 3 Retrait + Identité numérique**
 - Cette procédure permet de confirmer que l'utilisateur du compte France Identité est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée au compte.

Votre compte est certifié sous 48 h par message de France Identité.